

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Monarchistes ou républicains, les acteurs de la révolution espagnole paraissent rivaliser de patriotisme.

On craignait l'influence d'Escalante, le chef des forces populaires de Madrid. Escalante, dit la *Discusion*, vient d'offrir loyalement de déposer son commandement.

L'Espagne est inondée de manifestes; les meetings s'y multiplient. A Valence, le 25, vingt-cinq mille citoyens ont écouté les discours d'Orense et de Garrido. Ils ont voté la république fédérale. Dimanche prochain, Malaga sera le théâtre de deux manifestations simultanées, l'une républicaine, et l'autre monarchique. Cette agitation, tant qu'elle ne se traduit qu'en discussions théoriques, n'a rien d'alarmant pour la tranquillité de l'Espagne.

Une certaine nuance d'impatience se trahit toutefois sous les efforts des partis pour maintenir l'ordre dans la Péninsule.

« Quand le décret de convocation de l'Assemblée constituante sera-t-il lancé? s'écriait l'autre jour *El Pueblo*, en s'adressant au gouvernement provisoire.

» Il y a quarante jours que vous gouvernez le pays...

» Au nom de la patrie, au nom de cette liberté chérie, nous vous prions pour la septième fois de convoquer immédiatement l'Assemblée. »

La *Gazette de Madrid* publie un décret de M. Sagasta, qui proclame la liberté d'association sous les conditions suivantes :

Les associés feront connaître aux autorités locales le but de leur association et les règlements qui doivent la régir. Leurs réunions publiques seront soumises au décret qui régit le droit de réunion.

Les associations, quel que soit leur objet, ne pourront pas reconnaître d'autorités établies en pays étranger. Relativement aux acquisitions et possessions d'immeubles, elles sont soumises aux lois communes sur la propriété coopérative.

Les associations qui recueillent et distribuent des fonds ayant une destination de bienfaisance, sont tenues de publier annuellement leurs comptes de recettes et de dépenses.

Le total des souscriptions à l'emprunt s'élève jusqu'à ce jour à 11,950,800 écus.

On assure que M. Figuerola a l'intention de supprimer le privilège des agents de change et courtiers de commerce.

Les résultats jusqu'à présent connus des élections anglaises autorisent le *Moniteur* à présumer que le parti libéral comptera sur une majorité de 100 à 120 voix dans la nouvelle Chambre des communes. Cette majorité n'était que de 60 voix environ dans le Parlement qui vient de finir.

Les impatients de voir tomber enfin le cabinet Disraeli disaient lundi, à Londres, que lord Clarendon avait été mandé auprès de la reine, pour s'entendre sur les bases d'un ministère nouveau. La nouvelle est prématurée, sans doute, mais elle ne l'est que de quelques semaines.

Les nouvelles du Mexique reçues par voie de la Havane signalent de nouveaux troubles. De nombreuses arrestations ont eu lieu dans la capitale, à la suite de la découverte d'un complot politique. Le secrétaire de l'Etat de Veracruz a été arrêté et conduit sous escorte à Mexico. On craignait un nouveau soulèvement dans le Yucatan.

Le Congrès a voté un bill autorisant tous les citoyens sans distinction de porter des armes pour leur défense personnelle.

L'ancien confesseur de Maximilien est arrivé à Mexico porteur de magnifiques présents de l'empereur d'Autriche pour les avocats mexicains qui ont défendu son frère pendant le procès de Queretaro.

On télégraphie de New-York, le 14 novembre :

Le bruit court que 7,000 filibustiers de Cuba se sont enrôlés à la Nouvelle-Orléans.

La correspondance du 14 dit que Port-au-Prince est en pleine révolte. Lersundi a ordonné à cinq bâtiments de guerre de stationner en vue de la ville. Beaucoup de prisonniers ont été enfermés à Arribo et Port-Rico; ils sont accusés de trahison et de rébellion. On croit qu'une partie passera devant un conseil de guerre, sera condamnée et fusillée.

On assure que 3,000 individus quitteront la Nouvelle-Orléans pour rejoindre les insurgés de Cuba.

DEUX MANIFESTES.

Le parti républicain et le parti carliste vien-

ment de lancer simultanément, en Espagne, leur appel aux électeurs.

Nous avons déjà mentionné, le premier de ces manifestes, en faisant ressortir le caractère de modération dont il est empreint.

Le langage est d'autant plus remarquable que ceux qui le tiennent sont les représentants d'un parti extrême.

Il se divise en deux parties.

Dans la première, l'idée républicaine est proclamée comme l'unique but auquel doit tendre le peuple espagnol, comme l'unique régime qui puisse lui donner la liberté, l'égalité, la grandeur. C'est donc en faveur de la république que doivent voter les électeurs.

Quant au manifeste carliste, il est beaucoup plus court et nous le reproduisons dans son entier.

Electeurs du parti carliste.

Nous nous adressons à vous, au nom du comité chargé par le duc de Madrid de la direction électorale.

La crise que traverse l'Espagne nous impose des devoirs égaux à nos droits. Ne pas les remplir serait indigne de nous, et ce serait un crime que de chercher le succès de la cause de la monarchie traditionnelle dans une politique d'inaction qui spéculerait sur les malheurs de la patrie.

Le parti qui a lutté sept années durant contre la quadruple alliance, qui a succombé sans avoir été vaincu, et qui s'est retiré dans l'émigration avec quarante bataillons et six mille généraux et officiers, ne saurait accepter une telle politique, aussi coupable qu'impuissante.

Notre situation est nette et simple : la force

FEUILLETON.

1

LES CHEVEUX DE MÉLANETTE

Par ANGELO DE SORR.

Le lecteur, qui a certainement le droit de savoir la cause de toute chose, se demandera peut-être pourquoi je me trouvais sur la route de Berny. Mais je tiens à déclarer d'avance que je ne suis point un des personnages de ce récit, et que, par conséquent, ma présence sur n'importe quelle route ne saurait l'inquiéter.

Quelques kilomètres après les fortifications, je fus atteint par un cavalier qui, certes, voyageait sur une monture d'une tout autre race que celle de la mienne. Ce n'était point l'époque des courses de la Croix-de-Berny; autrement je doute qu'en ces jours de haute équipée, pareille bête fût passée inaperçue. Le cavalier était un jeune homme de fière prestance, et, bien qu'il portât le costume que l'on désigne fort improprement par le mot *bourgeois*, on devinait qu'il était militaire.

Dès qu'il fut près de moi, il ralentit l'allure de son cheval. Comme la route n'offrait rien de bien attrayant, et que je n'étais nullement, en cet instant, porté à la

réverie, je me prêtai de bonne grâce à ces préliminaires usités entre gens qui désirent causer.

— Mon Dieu, monsieur, me dit-il, si vous connaissez le pays, seriez-vous assez obligeant pour me renseigner un peu ?

— Mais avec grand plaisir, monsieur, pourvu toutefois que vous ne m'en demandiez pas trop loin. Je n'ai, sur cette route, que nos pères ont beaucoup plus connue que nous, sans doute, jamais dépassé Arpajon.

— L'endroit où je vais se trouve entre Berny et Linas.

— C'est justement le point de la localité que je connais le mieux, car j'habite momentanément Linas.

— Savez-vous alors... ? Mais, pardon !... il me semble, en effet, monsieur, que puisque nous nous disposons à dialoguer ensemble, nous pouvons nous connaître un peu plus; et si je me permets cette réflexion, c'est que je crois que je n'y perdrai pas.

Je m'inclinai à cette gracieuseté gratuite de mon compagnon de route. Puis nous échangeâmes nos noms; et je lus sur sa carte : Maxime de Bellebrune, capitaine de spahis.

— Monsieur de Bellebrune, je vous écoute.

— Connaissez-vous, un peu après Berny, une petite villa qui se nomme *les Saules* ?

— Parfaitement. Elle appartenait, il y a deux ans, à

un gros bonhomme qui en avait hérité d'une ancienne actrice. Puis cela a été vendu à des personnes très comme il faut : deux jeunes mariés qui ont excité un certain intérêt dans la contrée, car la jeune femme est décédée; et depuis cette époque tout est fermé.

— C'est bien cela. Le mari, qui a quitté le pays après la mort de sa pauvre jeune femme, est mon frère.

— Mais alors, s'il n'y a personne ?...

— Je ne fais qu'y passer, c'est tout au plus si j'y coucherais, et le jardinier me recevra.

— Eh bien, monsieur de Bellebrune, nous y serons dans vingt minutes, et je puis vous guider jusqu'à la porte, si du moins ma compagnie vous agré.

— Comment donc ! mais vous savez bien que c'est moi qui suis venu au-devant de vous.

— D'après ce que j'ai entendu dire, monsieur votre frère a été bien affecté de cet événement.

— Hélas ! oui. Aussi a-t-il beaucoup voyagé depuis. Il est venu me voir en Algérie; mais sa douleur, malheureusement, ne l'a jamais quitté. Il ne se sent même pas le courage de remettre les pieds aux Saules; et c'est précisément là la cause de mon voyage, car il a besoin de quelques papiers d'affaires qui se trouvent dans la chambre que sa femme occupait, et pour tout au monde il ne serait pas venu les prendre lui-même. Heureusement qu'il a un frère crânement trempé, ne redoutant

pas grand-chose au monde, et qui ne s'évanouit pas souvent.

— En effet, en Afrique, vous avez dû être bientôt familiarisé avec la mort.

— Ah ! ma foi, oui, et si l'arabe que voici, dit-il en désignant son cheval, une bête qui m'est aussi fidèle et aussi attachée que pourrait l'être un chien, pouvait parler, il vous dirait quels dangers nous avons traversés ensemble.

— Et l'aspect de ces dangers ne vous a jamais fait tressaillir ?

— Tressaillir, si, mais pas de peur, croyez-le bien. Aussi cette pensée m'a fait réfléchir quelquefois, et je me suis demandé si des hommes éprouvés comme nous, durcis aux fatigues, indifférents au spectacle de la mort, ne sont pas par le cœur, non pas dégénérés, mais du moins détournés du véritable caractère humain !... Et voyez quelle anomalie il existe en moi !... Dans une bataille, le fer, le feu, les hommes qui tombent par centaines à mes côtés, rien de tout cela ne me fait sourciller. Puis la nuit, dans ma chambre, après un rêve étrange, un cauchemar; je me réveille en sursaut, effrayé !

Nous devisâmes ainsi sur le courage et la bravoure, sujet dont le capitaine de spahis était on ne peut plus possédé, jusqu'au moment où, parvenus au portail de

du droit est supérieure aux calculs des hommes.

Le canon d'Alcolea a déchiré la convention de Vergara. Dans cette journée, la loi salique est sortie du choc des bataillons comme elle sortait déjà des aveux du manifeste de Cadix. Appuyé sur les victoires de Philippe V et sur le vote libre et unanime des Cortès nationales, apparaît triomphant le droit ancien et nouveau de don Carlos de Bourbon.

Qui donc, après les trente dernières années, oserait entreprendre de rétablir en Espagne la monarchie sans la loi salique? Qui oserait tenter de rétablir la loi salique sans son légitime représentant? Qui se chargerait de la responsabilité des complications inévitables qui en ressortiraient au dehors et des désastres qui en résulteraient au dedans?

La légitimité pour nous, c'est la loi fondamentale de la monarchie; ce n'est pas l'absolutisme, c'est la royauté avec les Cortès.

La valeur et la discipline que nous avons le soir de Vergara portons-les dans la lutte électorale, « si elle est loyale et libre », et par les voies pacifiques restaurons la légitimité en fait comme en droit.

Pusqu'il est loisible à tout Espagnol d'avoir son candidat, proclamons le nôtre, non-seulement au sein de nos familles et au milieu de nos amis, mais dans les rues et sur les places publiques. Levons partout et résolument notre drapeau.

Ayons présente à l'esprit la lettre de don Carlos de Bourbon aux souverains d'Europe. Le duc de Madrid, modèle d'honneur et de probité, n'a pas à redouter les allusions amères du programme de Cadix. Nous pouvons hautement dire à nos mères, à nos femmes et à nos filles les mobiles qui dictent les résolutions dans les sphères les plus élevées du pouvoir. Le parti monarchique doit étendre ce principe à tous les hommes politiques, et ajouté: Il faut que nous soyons en mesure d'avouer tout haut par quels moyens on arrive aux dignités, aux honneurs, à la fortune.

Partout donc où se présentera un monarchiste, voulant la royauté nationale, considérons-le comme un allié, sans rechercher son origine ni ses antécédents politiques.

La question doit être réduite à ces deux termes: royalistes ou républicains.

Le duc de Madrid a dit « qu'il laisserait aux Cortès librement élues la difficile tâche de doter le pays d'une constitution à la fois définitive et espagnole. »

C'est tout un programme, et il suffit.

Chercher à imposer l'opinion de quelques-uns, tant considérables qu'ils soient dans le parti auquel ils appartiennent, ce serait attenter aux droits de tous. Le vrai programme politique doit sortir de la pensée du pays.

Portons-nous résolument aux élections des municipalités. Prouvons-y que les monarchistes sont les plus nombreux en Espagne. Le

patriotisme, la justice et la raison feront le reste!

Paris, 16 novembre 1868.

Signé: le comte de Fuentes, président; le comte de Samitier, le marquis de Tamarit, Santiago Lirio, membres du comité; Pablo Morales, secrétaire.

L'Indépendant du Centre, poursuivi pour avoir pris part à la souscription Baudin, a été renvoyé des fins de la plainte par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand.

Voici le texte du jugement rendu par ce tribunal:

« Attendu que le journal l'Indépendant du Centre a annoncé, par le centième numéro, daté du 14 novembre 1868, l'ouverture dans ses colonnes d'une souscription pour l'érection d'un monument funèbre en l'honneur du représentant Baudin, tué à Paris, le 3 décembre 1851, sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, souscription que ce journal a inaugurée, seul, immédiatement, en son nom;

« Qu'ensuite, le numéro cent-un du même journal, daté des lundi 16 et mardi 17 novembre 1868, a publié une liste de plusieurs souscripteurs en la faisant précéder d'une lettre d'adhésion signée du nom de Moulin, ancien représentant, et secrétaire de l'Assemblée législative;

« Attendu que ce second numéro, à l'exclusion du précédent, a été seul l'objet d'une saisie pratiquée le lundi soir 16 novembre, au moment de la distribution du journal;

« Que ni l'auteur de la lettre d'adhésion, ni les souscripteurs dénommés dans le numéro saisi ne sont compris, comme co-auteurs ou complices, dans les poursuites dirigées uniquement contre Dufour, gérant de l'Indépendant du Centre, lequel est traduit devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'avoir, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur, pratiqué des manœuvres à l'intérieur, délit prévu par l'article 2 de la loi du 27 février 1858;

« Attendu que les hommages, publics ou privés, à la mémoire des morts, hommages traditionnels, pieusement consacrés par un usage universel et par les mœurs nationales, sont parfaitement licites en thèse générale;

« Que si, dans le cas particulier, le fait de la souscription Baudin n'est pas directement incriminé en lui-même, la prévention en fait découler, à l'encontre de l'Indépendant, le délit de manœuvres à l'intérieur ci-dessus qualifié;

« Que l'article 2 de la loi du 27 février 1858 doit être interprété d'après le sens que lui ont donné ses auteurs;

« Que, lors de la discussion de cette loi devant le Corps-Législatif, M. le président du conseil d'Etat, voulant définir les manœuvres punissables, a dit en propres termes: « Ce qui

caractérise les manœuvres, c'est l'habitude et le but coupable; »

« Que de ces deux termes d'une définition caractéristique, si l'un est purement conjectural, l'autre n'existe nullement dans l'espèce, puisque la souscription Baudin ne ressort de la part de l'Indépendant, que comme un fait unique et isolé;

« Attendu que la jurisprudence a interprété souverainement les manœuvres dont parle l'article de la loi précitée;

« Qu'il résulte, en effet, d'un arrêt de la cour de cassation, en date du 11 décembre 1858, rendu en application de la même disposition légale, que les mots « pratiquer des manœuvres ou entretenir des intelligences soit à l'intérieur, soit à l'étranger », indiquent un ensemble de faits ou d'actes, un concours ou un accord de volontés et d'intentions, qui demeurent spécifiés, ajoute l'arrêt, par le but coupable auquel ils doivent tendre...

« Qu'il faut donc rechercher si le fait de l'insertion de la souscription Baudin, reproché à l'Indépendant, renferme les caractères déterminés par la cour suprême;

« Qu'on ne saurait, assurément, rattacher ce fait à un ensemble de circonstances étrangères au journal qui se publie à Clermont-Ferrand, loin du théâtre de la manifestation du 2 novembre, avec d'autant plus de raison que la prévention n'établit aucun lien juridique, aucun échange de rapports, plus ou moins solidaires, entre ce journal et les auteurs de la manifestation du cimetière Montmartre, ou même les promoteurs de la souscription Baudin;

« Que le délit de manœuvres à l'intérieur est un délit complexe, qui, outre qu'il doit se référer à une série d'actes géminés, implique nécessairement l'idée d'une entente préalable, d'un concert réel avec d'autres; tandis que le journal local paraît n'avoir obéi qu'à un élan spontané et résolu exclusivement avec lui-même, dans un isolement, dont fait foi la souscription solitaire, par laquelle a débuté le numéro saisi;

« Attendu qu'en regard de toutes ces considérations de fait et de droit, la raison de la justice pénale étant dans la loi morale, qui est universelle, essentielle et absolue, la dignité de la conscience s'accorde avec le bon sens pour repousser l'application d'une disposition légale de droit étroit et exceptionnel, par voie d'extension immodérée ou de captieuse analogie;

« Par ces motifs, le tribunal, après en avoir délibéré, renvoie le gérant Dufour des fins de la plainte sans dépens. »

Appel de ce jugement a été interjeté par le ministère public.

L'affaire viendra devant la cour dans les premiers jours du mois prochain.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 25 novembre:

M. Schneider, président du Corps-Législatif, et le ministre de l'intérieur ont travaillé hier, dans la matinée, avec l'Empereur. Cette entrevue a fait courir le bruit que la date de l'ouverture de la session législative sera fixée au conseil des ministres d'après-demain. Il paraît presque avéré que les Chambres n'auront qu'à s'occuper du budget, auquel l'Empereur travaillait encore samedi dernier avec M. Magne, et de la convention de la ville de Paris avec le Crédit Foncier. Les politiciens pensent que la session sera terminée à la fin de mars, ce qui ne me paraît pas improbable, après tout, mais ils donnent pour raison de cela que le gouvernement désire pouvoir dans les premiers jours d'avril convoquer les électeurs, de façon qu'en tenant compte des délais légaux, les élections générales aient lieu avant l'époque des récoltes, c'est-à-dire dans le courant de mai.

Les électeurs du premier arrondissement de la Manche sont convoqués pour les 19 et 20 décembre prochain, afin d'élire un député en remplacement de M. Havin, décédé. M. de Kergorley, ancien concurrent de M. Havin, se représenterait, dit-on, comme candidat patronné.

Il se confirme que la poursuite contre le *Gaulois*, du chef de fausses nouvelles, est abandonnée. Le parquet en donne cette raison, qu'il a été reconnu que la nouvelle avait été donnée de bonne foi. Jusqu'ici la jurisprudence se taisait sur cette distinction.

Mais pourquoi le *Gaulois*, qui se montrait si fier d'être poursuivi, ne dit-il pas qu'il est amnistié?

L'Indépendant du Midi, également compris dans les poursuites pour la souscription Baudin, annonce que le commissaire central lui a donné avis que la vente du journal sur la voie publique lui était interdite.

Jusqu'à présent, vingt journaux sont poursuivis pour avoir publié la liste de souscription: six à Paris, quatorze dans les départements.

Le comte de Bismark est attendu à Berlin le 29.

Le comte de Goltz ne reviendra pas à Paris après l'expiration de son congé. On parle de l'envoi du prince de Reuss à Paris et du rappel du comte d'Usedom de Florence, et du baron de Werther de Vienne.

On avait annoncé la mort de M. Berryer et cette nouvelle, quoique attendue pour ainsi dire chaque jour, n'en avait pas moins causé une sensation douloureuse, d'autant plus douloureuse que, depuis quelque temps, la mort décime les rangs des rares survivants du grand siècle de la Révolution française. Mais

l'avenue des Saules, nous nous séparâmes.

Je ne passai qu'une nuit à Linas. — Le lendemain, revenant à Paris, je suivais la même route. En passant devant la villa, je remarquai autour de la maison, où d'ordinaire on n'apercevait pas une âme, un certain nombre de personnes qui s'entretenaient avec cette préoccupation vive qui dénote une émotion récente.

Une de ces personnes remonta l'avenue à pas précipités. Comme elle refermait la porte de la grille, je lui demandai ce qui se passait ainsi aux Saules.

— Ah! monsieur, c'est un événement bien extraordinaire, allez!...

— Mais je me rappelle avoir accompagné hier soir, ici, un capitaine de spahis.

— Justement. Eh bien! monsieur, c'est pour ce capitaine, que je cours.

— Lui serait-il arrivé quelque malheur?

— Il est presque mort!

— Mort!... Et de quoi, mon Dieu!

— De peur!

— De peur!...

— Oui, de peur, et c'est à n'y rien comprendre. Je vais chercher des médicaments.

Et, comme je me disposais à entrer dans l'avenue:

— Oh! c'est inutile, vous ne pourrez le voir. Le docteur l'a défendu; d'ailleurs, il est pris d'une fièvre cé-

rébrale telle qu'il ne pourrait reconnaître personne.

Je n'insistai pas; d'ailleurs, j'avais hâte de revenir à Paris.

Un an après cette rencontre bizarre, dans un salon, j'entendis prononcer le nom de Bellebrune. Je reconnus aussitôt le jeune homme de la route de Berny; mais je fus frappé par ses cheveux, presque totalement blancs.

Je me dirigeai vers lui, et, après avoir décliné mon nom, il me reconnut; seulement je remarquai sur sa physionomie un léger tressaillement, causé sans doute par le souvenir qu'éveillait en lui cette seconde rencontre.

— Avez-vous, me dit-il, que si mon nom n'avait pas été annoncé, vous ne m'auriez pas reconnu. Eh bien! c'est la peur qui a changé de la sorte le vaillant capitaine de spahis. J'ai d'abord, après une horrible fièvre de cerveau qui a failli me rendre fou, perdu tous mes cheveux; puis, lorsqu'ils sont revenus, ils étaient blancs.

Quelques jours après, je revis Maxime de Bellebrune; et un soir, que nous étions seuls, il me fit le récit, aussi étrange que touchant, que je vais essayer de reproduire en ces pages.

Le vicomte Henri de Bellebrune venait d'épouser Mlle Mélanie d'Oibreus. Le vicomte était encore un

tout jeune homme que l'existence parisienne avait passablement éprouvé. Il avait un frère aîné, lieutenant aux spahis, qui vint exprès en France pour l'arrêter, par le mariage, dans la voie ruineuse où il s'engageait à trop grande vitesse.

Aussi, huit jours après la cérémonie, repartait-il, satisfait, pour l'Algérie.

Le vicomte pouvait avoir vingt-huit ans; sa femme en avait tout au plus vingt. Il l'aimait parce qu'elle était belle, mais son cœur n'avait point encore été troublé.

— Aussi fit-il cette remarque qu'aux premières défaillances de l'amour, sa femme lui deviendrait moralement insuffisante. Était-ce inertie de cœur, était-ce timidité, il ne pouvait le définir.

Parfois, se trouvant avec elle, soit dans son cabinet, soit dans leur chambre, un livre, une lettre l'occupait. S'il levait les yeux pour les porter sur Mélanie, il l'apercevait à l'écart, debout. Sa tête appuyée sur l'une de ses mains, le regard attaché sur son mari: on l'eût dite absorbée dans une muette contemplation.

Aux paroles de Bellebrune, elle répondait par un sourire. Puis, faisant un détour, elle revenait derrière lui, se penchait sur son épaule, et l'embrassait. Mais, pas une phrase, pas un mot.

Quelquefois, l'apercevant ainsi accoudée au fond du salon, les yeux sur lui, il lui disait:

— Mélanie, tu parais t'ennuyer.

— Mais, pas du tout.

— Tu ne dis rien et tu ne fais rien. Tu devrais te distraire, lire, écrire même. Tiens, voici des livres nouveaux. Veux-tu un journal, des revues? choisis.

Et Bellebrune déposait près d'elle ces publications diverses.

Puis, il reprenait son travail; et, un moment après, relevant la tête, il retrouvait Mélanie dans la même position, n'ayant seulement pas daigné ouvrir un volume.

Le jeune homme en vint à soupçonner sa femme de ne savoir ni lire, ni écrire.

Le soir, s'ils se promenaient en voiture aux Champs-Élysées, Henri causait de tout ce que l'on rencontrait, des monuments, des équipages, de la foule. Et, nécessairement, chacune de ses phrases se terminait par ces mots: Tiens, regarde! Et, se tournant vers sa femme, il retrouvait inévitablement celle-ci les yeux fixés sur lui. Seulement, paraissant honteuse d'être ainsi surprise, elle baissait son regard et souriait confuse.

Souvent la nuit, Bellebrune s'éveillant, voyait sa jeune femme dressée sur sa couche, appuyée sur son coude, qui le regardait.

— Pourquoi ne dors-tu pas?

— Je pense.

une dépêche d'Augerville, reçue par M. Grévy au Palais et communiquée par ce dernier à ses collègues, est venue démentir, ou du moins ajourner la fatale nouvelle. On raconte en effet que depuis huit jours le célèbre orateur légitimiste attend la mort avec le calme du sage, au milieu de toute sa famille et de quelques amis parmi lesquels on cite MM. de Falloux, et de Châteaubriand. A notre époque de lassitude générale et d'affaissement des caractères chez les hommes politiques, il fait bon reposer un instant ses regards sur une de ces nobles figures destinées à survivre aux agitations du présent.

La *Gazette de France* annonce qu'elle a reçu une dernière dépêche lui apprenant que M. Berryer est au plus mal. L'*Etendard* ajoute qu'une autre dépêche « transmise à la dernière heure, annonce la mort de M. Berryer. » Je crois plutôt à la version de la *Gazette de France*; tout espoir est perdu, le malade est au plus mal.

Lundi soir, à cinq heures, l'état de M. Berryer s'est aggravé, et donnait les plus vives inquiétudes.

M. Berryer, en se faisant transporter à Augerville pour y mourir, n'a pas cédé à un simple caprice de vieillard, ou au désir de revoir une dernière fois les lieux qui lui rappellent la plus heureuse période de sa longue et belle carrière; M. Berryer a voulu, dit-on, mettre en ordre, quelques-uns disent en sûreté, des papiers intimes qui se trouvaient à Augerville. On assure aussi, d'un autre côté, que le désir d'éviter que ses funérailles devinssent l'occasion d'une manifestation quelconque, comme il pourrait arriver si elles avaient lieu à Paris, n'a pas été étrangère à ce déplacement.

Le lit du malade n'est pas abandonné: il y a à Augerville une quinzaine de parents ou d'amis, entre autres son frère, son petit-fils et ses neveux; MM. de Falloux, Andral, Moreau, Griveau et l'évêque d'Orléans.

Tous les journaux désignent le château de M. Berryer sous le nom d'*Augerville*, c'est AUGERVILLE qu'il se nomme; il est situé à Augerville-la-Rivière, canton de Puiseaux, arrondissement de Pithiviers (Loiret), près Malesherbes. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on fait cette faute, et le prince de Condé lui dut, dit-on, d'échapper à un mandat d'arrêt lancé contre lui pendant la Terreur.

On annonce la mort, à Paris, du général A. de Larochejacquelein, frère du célèbre Vendéen.

La *Liberté* est en mesure de renseigner ceux qui s'intéressent aux jours de Mazzini. Elle a écrit à Lugano. Lugubre réponse. L'agitateur se meurt de consommation. Les médecins ont perdu tout espoir. La *Liberté* ajoute que le consul d'Italie envoie chaque jour des télégrammes particuliers au gouvernement italien, que la

santé de Mazzini paraît fort intéresser. Un agent du ministère serait même arrivé avec la mission de renseigner le gouvernement d'une manière plus directe.

D'après la *Patrie*, une dépêche confirmerait la nouvelle de la mort de Mazzini à Lugano.

Nos dépêches particulières de Bruxelles signalent une nouvelle améloiration dans l'état général du prince royal de Belgique.

Ce qui se passe en Russie n'est pas de nature à appeler les Polonais dans leur patrie. Le gouvernement moscovite vient d'ordonner que les habitants de la malheureuse Pologne ne pourront plus voyager que pour cause de santé, et après avoir obtenu un certificat d'un médecin officiel.

Les établissements militaires du Centre, dont l'exploitation est à Bourges, vont être reliés par un chemin de fer américain à la grande ligne d'Orléans à Paris. On reconnaît la nécessité de cette voie de communication pour expédier avec plus de facilité et de célérité, à toute destination, les canons, obus, et tout le matériel de guerre sortant de la fonderie, l'une des plus vastes et des plus actives de France. C'est un monument qui occupe une superficie d'au moins trois hectares, en dehors de la ville et à trois ou quatre kilomètres du chemin de fer. Elle est située sur le terrain où se plaça l'armée de César, venant d'Orléans pour attaquer Bourges.

L'instruction militaire est en voie d'organisation dans les collèges et lycées de l'Université. Quelques centaines de fusils Chassepot viennent d'être répartis par le ministre de la guerre, sur la désignation du ministre de l'instruction publique, entre les divers établissements universitaires. Un officier d'artillerie sera chargé, dans chaque lycée, de démontrer aux élèves le maniement de l'arme et les divers exercices de l'art militaire.

Le *Journal du Cher* annonce que le lycée de Bourges a reçu 20 fusils Chassepot et qu'un officier va commencer les leçons.

On lit dans l'*Italia*, de Naples:

Le Vésuve offrait, cette nuit, un des plus merveilleux spectacles qu'ait présentés jusqu'ici la longue éruption à laquelle nous assistons depuis près d'un an.

Les masses incandescentes s'élançaient en si grande quantité près du cône supérieur que le nouveau cratère, qui s'est ouvert la semaine dernière, ne leur laissait pas un passage suffisant.

La lave s'est frayé une nouvelle issue au pied du grand cône, à l'*Atrio del Cavallo*. Cette nuit, il s'en est échappé un torrent de lave qui a couvert entièrement l'espace situé entre l'*Atrio del Cavallo* et l'Observatoire.

Ce matin, le torrent de lave s'est encore avancé davantage. Jusqu'à présent il ne coule

que sur d'anciennes laves. S'il ne s'arrête pas, il envahira bientôt les terrains cultivés.

Au point du jour, des colonnes de fumée gigantesques s'élevaient de tous les cratères anciens et nouveaux; une grande partie du ciel était obscurcie. La colonne, qui s'échappait du cône supérieur, a rarement atteint une pareille élévation.

On annonce de Kazan, 17 novembre, que le Volga charrie des glaçons; la circulation des bateaux a cessé; la saison de la navigation a été cette année de 199 jours. Il fait 6 degrés Réaumur de froid. Il a neigé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la lettre que nous avons annoncée sur le tracé de la ligne de Saumur à Cholet.

Nueil, le 20 novembre 1868.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où vous entretenez vos lecteurs du chemin de fer de Poitiers à Saumur, il ne serait peut-être pas inutile de parler aussi de celui projeté entre Saumur et Cholet, surtout dans le parcours de Doué à Vihiers (celui de Vihiers à Cholet nous est inconnu).

Il va sans dire que MM. les ingénieurs chargés du tracé donneront sans doute la ligne la plus directe; mais, dans l'intérêt de la compagnie, il importe de prendre en considération le moyen d'arriver à faire des recettes.

La ligne partirait sans doute de Saumur, se dirigeant vers la vallée de Distré, pour éviter la butte de Bournand, et se rendrait ensuite directement à Doué en arrivant dans la plaine de Douces. De cette façon il n'y aurait presque aucun travail d'art, pas de déblai ni de remblai, et pas de routes importantes à traverser. Maintenant pour aller de Doué à Vihiers, on se dirigerait directement sur les fours à chaux de Bauge, pour descendre en pente douce vers les Verchers, ou encore on pourrait descendre aussi en pente douce par le ravin qui coupe la côte entre les Verchers et Concourson, à l'endroit où l'on construit une nouvelle route de Doué à Nueil; de là on traverserait la plaine à peu de distance du château de la Boissonnière, commune de Nueil, pour incliner ensuite vers la nouvelle route de Nueil à Vihiers, et arriver ainsi à Vihiers, sans avoir eu à exécuter des remblais importants, ni rencontrer aucun travail d'art.

De cette manière la ligne passerait à trois kilomètres de Nueil, sans cependant l'allonger d'un kilomètre.

Maintenant, voici les avantages que la compagnie recueillerait d'une gare intermédiaire entre Doué et Vihiers, à trois kilomètres de Nueil.

D'abord Nueil et les autres communes limitrophes: Passavant, Cléré, Saint-Pierre-à-Champ, Bouillé-Lorets, Saint-Macaire et autres

réunies, valent bien, par leur commerce et par leurs produits, une localité de l'importance de Doué ou Vihiers.

Toutes ces communes, outre leur commerce avec Saumur, tirent chaque année une quantité prodigieuse de pierres de taille et de chaux de Doué et Bauge, puis exportent aussi une grande quantité de vins sur Vihiers et Cholet, et de blés et bestiaux dans toutes les directions. Une gare peu distante de Nueil serait le centre de toutes ces opérations. Il est un fait important à signaler: à quelques kilomètres seulement de la rive droite de la ligne projetée entre Doué et Vihiers, tout le commerce et les relations s'établissent avec Angers, tandis que sur la rive gauche de cette même ligne jusqu'à Argenton-Château, Thouars et Montreuil, tout le commerce se fait avec Doué et Saumur, puis avec Vihiers, Cholet et Chemillé, surtout pour l'exportation des vins.

En éloignant la gare de Nueil on se rapprocherait trop de Tigné qui ne présente pas les mêmes ressources de revenus.

Quant aux mines de houille de Concourson et Saint-Georges, le produit se consomme sur le lieu et ne suffit même pas à l'alimentation du quart de la provision des fours à chaux du pays; il ne s'en exporte donc pas.

Agréer, etc. CLERC.

Par décret du 14 novembre, M. Marnay, commissaire de police à Saumur, a été nommé commissaire de police à Angoulême.

M. Marnay est remplacé à Saumur par M. Fouqué venant d'Angoulême.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 25 novembre, 3 h. soir.

Une crue se manifeste sur la Loire. Maximum probable, 2 mètres, le 27 novembre, vers 8 heures du soir.

Nous lisons dans l'*Ouest*:

M. Silly, gérant de l'*Ouest*, a été cité à comparaître samedi 21 novembre, par devant M. Cothureau, faisant fonctions de juge d'instruction, comme prévenu d'avoir employé des manœuvres pour troubler la paix publique et exciter à la haine et au mépris du gouvernement, délit prévu par l'art. 2 de la loi du 27 février 1838.

Le ministre de la justice vient, assure-t-on, de charger une commission d'étudier la question des titres au porteur, perdus, volés ou détruits. On aurait reconnu la nécessité de réviser la législation sur cette matière, laquelle ne protège pas, en effet, suffisamment les intérêts des propriétaires des titres. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que la question ne laisse pas que d'être compliquée.

La souscription pour l'expédition du Pôle Nord n'a encore atteint que le chiffre de trois cent mille francs. Cent quarante mille ont été consacrés à l'achat du navire expéditionnaire, et cent mille à la réparation, grément, armement, etc. On voit ce qui reste.

M. Gustave Lambert n'est pas, du reste, découragé; il se propose de faire un dernier appel au public; nous espérons qu'il sera entendu.

Le prince Napoléon vient déjà de se faire inscrire pour 10,000 fr.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, informe ses administrés que, conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement préfectoral du 29 août 1854, le procès-verbal de reconnaissance relatif au projet de classement, comme vicinal ordinaire, du chemin de Saumur à Fontevault, sera déposé au secrétariat de la Mairie, pendant un mois, à partir du mardi 24 novembre courant, où chacun pourra en prendre connaissance et présenter ses observations ou ses réclamations, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 23 novembre 1868.

Le Maire, LOUVET.

— A quoi?

— A toi.

Or, c'était depuis le jour de son mariage que le caractère de Mélanie avait ainsi changé. Une impression forte et subite l'avait moralement frappée.

Petite despote pour ses sœurs, bruyante au milieu de ses amis, dédaigneuse auprès des hommes, voilà la jeune fille que Bellebrune avait épousée. Puis, dès qu'elle eut franchi le seuil de la maison conjugale, elle parut perdre, non-seulement l'animation, la fierté, mais aussi la parole.

Toutefois, Bellebrune avait remarqué ceci:

Il lui arrivait parfois d'apprendre, en rentrant, que sa belle-mère, ses belles-sœurs, des parents, se trouvaient au salon, où sa femme leur tenait compagnie, et, en approchant de la porte, il distinguait fort bien les rires, les éclats de voix de Mélanie.

Il entra, et, aussitôt, elle paraissait frappée de mutisme.

Et ses sœurs étonnées lui disaient:

— Ah! mon Dieu, qu'as-tu, Mélanie? Mais, tu ne parles plus!... Es-tu malade?

Son mari la baisait au front, et elle devenait insoucieuse de tout ce qui se disait.

Un soir, ils suivaient en calèche, au Bois, les bords du lac. Depuis un moment Henri parlait, mais quelques

rare monosyllabes seuls sortaient de la bouche de sa femme. — Il s'en impatienta.

— Ah çà! pourquoi ne parles-tu pas?... Vraiment, n'était l'affection que j'ai pour toi, je m'ennuierais à ton côté!... Et puis, dans le monde, tu me fais parfois souffrir de ton silence, qui ferait croire à un défaut d'intelligence.

— Que veux-tu? Je suis une petite sotte.

— Mais non, je parierais le contraire... Seulement la timidité, la défiance, que sais-je? te donnent parfois la physionomie d'une idiote.

La jeune femme rougit un peu, mais elle ne répliqua rien à cette dureté de son mari.

Le lendemain, Henri de Bellebrune partait seul pour un voyage d'affaires. Et, en quittant Paris, il se disait:

— C'est bizarre, je quitte Mélanie sans émotion... Mais aussi, c'est un peu sa faute... et je ne comprends rien à cette petite femme. On ne peut ni deviner ce qu'elle pense, ni ce qu'elle sent. Ah bah! tant mieux, peut-être, et je n'en serai sans doute que plus heureux en ménage.

Mais le cœur de l'homme!... comment le définir?...

En effet, deux jours plus tard, loin de Paris, Henri se surprit soucieux et pensif. Il ramenait loistrement à sa pensée les discrètes allures de Mélanie. Il lui sem-

blait entendre ces mots qu'elle disait bien bas, la tête cachée contre son cou ou son épaule. Il eût voulu la voir rôder autour de lui, sans bruit, sans gestes, se tenant, faite de hardiesse, dans les angles, comme si la chambre n'était pas assez grande. Il se complaisait même à cette pensée, permettez-nous cette locution, de l'entendre ne pas parler.

Et, indifférent à toute distraction et à tout plaisir, il se sentait le cœur et la tête pleins de cette petite niaise. L'absence de cette enfant, qu'il considérait à peine à Paris, faisait autour de lui un vide immense. Un sentiment lui disait que cette froideur, cette réserve apparente, couvraient peut-être un foyer ardent. Aussi eût-il tenté ce soir-là l'impossible pour se transporter aussitôt auprès de sa jeune femme.

Lorsqu'il rentra, on lui remit une lettre. C'est à peine s'il avait jamais remarqué deux lignes écrites par Mélanie. Et, cependant, il avait devant les yeux une écriture de femme, nette, fine et correcte.

Il décacheta la lettre. — Quel fut son étonnement! — Cette lettre portait la signature de sa petite femme, et les quatre pages étaient remplies.

(La suite au prochain numéro.)

PATENTES. — 1869.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, donne avis à ses administrés, que la matrice des patentes, pour l'année 1869, est déposée à la Mairie (bureau des contributions), où elle restera pendant dix jours à la disposition des patentables.

Les observations, s'il y a lieu, devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 23 novembre 1868.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le succès des candidats libéraux s'affirme de plus en plus en Angleterre ; les opérations électorales y sont de moins en moins pacifiques. Ce matin, on savait à Londres, que le nombre des libéraux élus était de 364 ; celui des conservateurs de 247 ; que dans le pays de Galles des troubles graves ont éclaté à Trede-

gar, à Claenarvon ; qu'il y a eu mort d'hommes ; qu'une lutte sanglante s'est engagée, dans le comté de Cork, entre les électeurs et la police.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VOYAGE EN ESPAGNE, par M. EUGÈNE PORROU, conseiller à la cour impériale d'Angers. — 1 beau volume grand in-8°, richement illustré par V. FOULQUIER, — publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix : broché, 8 fr., chez les libraires du département.

L'Espagne est à la fois la contrée de l'Europe qu'on visite le moins et celle qu'on désire le plus connaître. Pourquoi n'est-elle pas plus visitée ? Parce que, reléguée à l'extrémité de notre continent, mal pourvue de voies de communication, elle n'offre pas au touriste ces facilités et ces douceurs de la vie domestique qui constituent le confortable, et qui aujourd'hui se sont acclimatées, plus ou moins complètes, dans tous les autres pays. Pourquoi désire-t-on la connaître ? Précisément parce qu'elle est moins accessible, mais avant tout parce qu'elle a mieux conservé sa physionomie propre, ses mœurs, ses costumes, les curieux vestiges de la domination arabe, et enfin à cause des beautés naturelles qu'elle possède et des productions méridionales qu'elle doit à son climat.

Un Voyage en Espagne est donc assuré de trouver des lecteurs, surtout lorsque, comme celui que nous annonçons, il se présente sous les auspices d'une collaboration doublement remarquable, celle d'un écrivain et d'un artiste qui ont visité dans le plus grand détail, avec le coup-d'œil exercé de l'observateur, les contrées qu'ils devaient nous dépeindre sous toutes leurs faces.

M. Poitou, dont le front est ceint de plus d'une couronne académique, n'est pas un conteur vulgaire ; c'est avec une parfaite compétence, et dans un style élégant, qu'il apprécie, au point de vue social, littéraire et artistique, la patrie de Cervantes et de Calderon, de Velasquez et de Murillo.

Le crayon de M. Foulquier n'en est pas non plus à faire ses preuves. Aussi a-t-il reproduit avec autant de charme que de fidélité les monuments, les paysages, les détails de mœurs, les scènes historiques, etc., qui se rencontrent dans l'ouvrage.

Enfin les éditeurs ont voulu se placer à la hauteur de cette œuvre hors ligne. Ils n'ont pas reculé, pour son exécution, devant des dépenses considérables d'impression, de dessin et de gravure, sans toutefois sortir de leur louable habitude de publications à la portée de toutes les bourses.

L'Illustration publie cette semaine, en tête de sa livraison (n° 1543, — 21 novembre 1868), le portrait de M. Havin, directeur politique du journal le Siècle ; puis elle continue la série de ses gravures relatives aux évène-

ments d'Espagne, et présente ensuite la curieuse physionomie d'une fête légendaire qui se célèbre à Neuchâtel sous le nom de Fête des Armourins. — Un remarquable article signé de M. Jules Simon, à propos des Ecoles professionnelles de jeunes filles, accompagne une fort belle gravure, les Boobabs du Cap-Vert, exécutée par une élève de ces écoles. — Le Chevreuil, eau-forte de K. Bodmer, paysage d'un très-grand effet, précède la Revue du mois, texte et gravures par Bertall ; et ce numéro se termine par plusieurs dessins visant l'éclipse de soleil du 18 août, et diverses publications illustrées. — L'exécution d'un seul des numéros de l'Illustration, pris au hasard, et une nomenclature comme celle ci-dessus, suffisent pour dérouter les prétendus journaux illustrés qui marchent à sa remorque, et qui se livrent dans leurs annonces à des exagérations dont, heureusement, le public éclairé sait faire justice.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice

ET PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 décembre 1868, à midi, en l'étude,

DES RENTES FONCIÈRES

CI-APRÈS,

Provenant des successions Vallet.

- 1° Une rente de 66 fr. 50 cent.
 - 2° Une rente de 50 fr.
 - 3° Une rente de 12 décalitres 72 décalitres de blé froment.
 - 4° Une rente de 7 fr. 55 cent.
 - 5° Une rente de 15 fr.
 - 6° Une rente de 36 fr. 50 cent.
 - 7° Une autre rente de 12 décalitres 72 décalitres de blé froment.
 - 8° Et une rente de 32 fr.
- Toutes ces rentes sont garanties par hypothèque.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^r TOUCHALEAUME, dépositaire du cahier des charges.

M^r DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

Administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

D'ISSUES.

Le 7 décembre prochain, à l'heure de midi et demi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente des issues à provenir des services des vivres et des fourrages de la place de Saumur pendant l'année 1869, et consistant en :

- | | |
|--|-----------------------|
| 1° Braises, | 80 quintaux |
| 2° Cendres de bois, balayures, croulées de pain, | 2 — 70 |
| 3° Criblures d'avoine, | 100 — — |
| 4° Résidus de foin et paille, | 180 — — |
| 5° Graine de foin, | 200 — — |
| 6° Fumiers, | 2 m ³ cub. |

Saumur, le 24 novembre 1868.

Le Receveur des Domaines, (521) PARISOT.

AVIS AUX CHASSEURS.

La chasse est interdite sur toutes les propriétés de M. Ponneau. (519)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

D'EFFETS MILITAIRES HORS DE SERVICE, Matériaux,

Vieux papiers et ferrailles, etc.

Le 3 décembre 1868, à l'heure de midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'effets militaires réformés, et autres objets,

Savoir :

- 1° Dans les magasins du Génie ;
- 2° A l'atelier d'Arçonnerie ;
- 3° A l'Ecole de cavalerie ;
- 4° A l'Hôpital militaire ;
- 5° A la Manutention.

On paiera comptant, plus 5 c. par franc.

Saumur, le 20 novembre 1868.

Le Receveur des Domaines, PARISOT.

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur. Beaucoup de facilités pour le paiement. (584)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,

Avec beau jardin, écurie, remises et autres servitudes.

S'adresser à M. DEZAUNAY, hôtel Budan. (423)

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean, 1869,

Située rue Dacier, n° 10, et place St-Pierre. S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7. (407)

On demande, dans le centre de la ville, une maison composée de deux vastes pièces au rez-de-chaussée et deux au premier étage, avec cour et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 NOVEMBRE.			BOURSE DU 25 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 70	» 05	» »	71 60	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	101 25	» 25	» »	101 25	» »	» »
Obligations du Trésor.	496	» »	» »	490	» »	» »
Banque de France.	3215	» »	» 10	3200	» »	» 15
Crédit Foncier (estamp.).	1505	» »	» 5	1510	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	410	» »	» »
Crédit Agricole.	645	» 5	» »	640	» »	» 5
Crédit industriel.	655	» 2 50	» »	660	» 5	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	302 56	» 2 50	» »	297 50	» »	» 5
Comptoir d'esc. de Paris.	707 50	» »	» »	710	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	917 50	» 3 75	» »	918 75	» 1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1202 50	» 2 50	» »	1207 50	» 5	» »
Est.	570	» »	» »	567 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	971 25	» »	» 1 25	975	» 3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	637 50	» 12 50	» »	641 25	» 3 75	» »
Ouest.	571 25	» »	» »	573 75	» 2 50	» »
C ^r Parisienne du Gaz.	1542 50	» 5	» »	1541 25	» »	» 1 25
Canal de Suez.	408 75	» »	» »	408 75	» »	» »
Transatlantiques.	341 25	» 6 25	» »	340	» »	» 1 25
Emprunt italien 5 0/0.	57	» »	» 25	56 90	» »	» 10
Autrichiens.	640	» 3 75	» »	641 25	» 1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	422 50	» 5	» »	418 75	» »	» 3 75
Victor-Emmanuel.	47 50	» »	» 50	47	» »	» 50
Romains.	47	» »	» 50	48	» 1	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	310	» 2 50	» »	305	» »	» 5
Saragosse.	92	» 4	» »	92	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	72 50	» »	» 5	76 25	» 3 75	» »
Compagnie immobilière.	118 75	» 1 25	» »	113 75	» »	» 5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	340	» »	» »	339 50	» »	» »
Orléans.	333	» »	» »	334	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	340	» »	» »	340	» »	» »
Ouest.	331	» »	» »	331	» »	» »
Midi.	328 50	» »	» »	329	» »	» »
Est.	333 50	» »	» »	333	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Quiconque veut recevoir immédiatement UN ADMIRABLE INSTRUMENT



POUR RIEN

BAROMÈTRE portable, le seul prédisant sûrement les variations du temps ; Adopté par le public, la marine et tous les voyageurs ; Breveté, garanti, très-solide et très-élégant.

PRENDRA UN ABONNEMENT D'UN AN

à L'ÉCHO UNIVERSEL

Journal Politique, Littéraire, Agricole & Financier.

RÉDIGÉ par des écrivains honnêtes, libéraux, indépendants et connus dans la presse. — DONNANT TOUJOURS des informations très-précises. — REPRODUISANT la substance et les meilleurs articles des feuilles françaises et étrangères. — TRAITANT les questions agricoles et financières. — L'ÉCHO UNIVERSEL paraît tous les Jours, dans le format des plus grands journaux.

L'abonnement est seulement de SEIZE FRANCS par an. Quiconque envoie cette somme, reçoit immédiatement, GRATIS et FRANCO, un superbe BAROMÈTRE anéroïde, portable, tout en cuivre, entièrement conforme au modèle-ci-contre, indiquant sûrement la pluie, le vent, la température, le beau temps, et servant aussi à mesurer les hauteurs. — Cet instrument si utile coûte au moins 30 fr. dans le commerce.

Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois. — On s'abonne en adressant un mandat de poste ou des timbres-poste au Gérant du journal, 44, rue de Babylone, 44, Paris.

Paris, librairie Poussin, rue de Valenciennes, 10.

Paris, librairie Poussin, rue de Valenciennes, 10.